



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ISSN 1140 –7174

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

SOMMAIRE DU BIR N°31 DU 26 mai 2026

CABINET	2
[RECRUTEMENT] L'ACADEMIE DE LYON RECHERCHE SON PROCHAIN RESPONSABLE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION ADJOINT (RSSI ADJOINT, POSTE A MI-TEMPS). 2	
DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)	3
PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION NON TITULAIRES EMPLOYES EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD) - AFFECTATIONS 3	
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....	4
ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES ASSISTANTS D'EDUCATION EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI)..... 4	
DÉLÉGATION ACADÉMIQUE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET A L'ACTION CULTURELLE ..	7
MISSION PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DE POP SCIENCES – CCSTI DU RHONE 7	
CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS	8
POSTE DE CHARGÉ DE MISSION ACADÉMIQUE À TEMPS PLEIN OU A MI-TEMPS..... 8	
ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE, DÉPARTEMENT INNOVATION EXPÉRIMENTATION RECHERCHE	9
RECRUTEMENT D'ACCOMPAGNATRICES /ACCOMPAGNATEURS DE PROJETS INNOVANTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 9	
ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE, DÉPARTEMENT CONTINUUM.....	11
RECRUTEMENT DE FORMATEURS ET FORMATRICES INTERVENANT DANS LES PARCOURS MASTER ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION (M2E) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 11	
UNIVERSITÉ LYON 1 CLAUDE BERNARD	12
EMPLOIS À POURVOIR À L'INSPÉ (INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION) UNIVERSITÉ LYON 1 CLAUDE BERNARD – RENTRÉE 2026..... 12	

CABINET

[RECRUTEMENT] L'ACADEMIE DE LYON RECHERCHE SON PROCHAIN RESPONSABLE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION ADJOINT (RSSI ADJOINT, POSTE A MI-TEMPS).

BIR n° 31 du 26 mai 2026

Réf : Cabinet RSSI-RA

L'académie de Lyon recherche son prochain responsable sécurité des systèmes d'information adjoint (RSSI adjoint, poste à mi-temps).

Vous trouverez en annexe la fiche de poste.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel avant le 17 juin 2026** à : dpatss-recrutement@ac-lyon.fr

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons de vous adresser à rsi-ra@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)

PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION NON TITULAIRES EMPLOYES EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD) - AFFECTATIONS

BIR n° 31 du 26 mai 2026

Réf. : DIPE 5

Dans le cadre de la préparation de la rentrée, la présente circulaire a pour objet de présenter la procédure dématérialisée de recueil des vœux d'affectation des personnels non titulaires enseignants du second degré public, d'éducation et d'orientation en contrat à durée déterminée (CDD).

Cette procédure s'adresse aux personnels employés durant l'année scolaire 2025-2026 en CDD désirant obtenir une affectation à l'année ou effectuer des suppléances de courte ou moyenne durée pour la rentrée 2026-2027.

1 – Calendrier et modalités de saisie des vœux

Les agents sont invités à formuler des vœux géographiques d'affectation ainsi que la quotité horaire souhaitée sur le serveur académique dédié à la saisie des vœux d'affectation :

Portail accessible à l'adresse suivante : <https://portail.valere.ac-lyon.fr>

du mercredi 27 mai au vendredi 05 juin 2026 au plus tard

2 – Modalités d'affectation

En raison de la réforme de la formation initiale des enseignants et selon la discipline d'enseignement, les opérations d'affectation des agents contractuels interviendront, de manière échelonnée, jusqu'à fin juillet et durant la deuxième quinzaine du mois d'août.

Selon la discipline, les agents seront contactés à partir de fin-juin et jusqu'à la rentrée par les gestionnaires du bureau DIPE 5.

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI)

BIR n°31 du 26 mai 2026
Réf. : DPATSS AED CDI

Références réglementaires :

Code de l'éducation notamment son article L.916-1 ;
Décret n°86-83 du 17/01/1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État (Titre Ier, Article 1-4) ;
Circulaire du 20/10/2016 relative à la réforme du décret n°86-83 (6. L'entretien professionnel) ;
Décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation (Article 1 quater) ;
Arrêté du 27 décembre 2024 relatif à l'évaluation professionnelle des assistants d'éducation ;
Bulletin officiel n° 38 du 9 octobre 2025 Cadre de gestion des personnels exerçant les missions d'assistants d'éducation (AED) ;

La période de référence pour procéder à l'entretien professionnel des assistants d'éducation en CDI porte sur l'année scolaire 2025/2026

I – CHAMP D'APPLICATION

Ce dispositif s'applique aux assistants d'éducation en CDI employés par le rectorat de l'Académie de Lyon.

II – OBJECTIF DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'entretien professionnel porte notamment sur l'évaluation de la manière de servir de l'agent et sur ses perspectives d'évolution professionnelle. Il permet de définir les besoins de formation de l'agent en rapport avec ses missions et ses projets de préparation aux diplômes professionnels et aux concours d'accès aux corps de la fonction publique.

III – MISE EN ŒUVRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Chaque agent doit être personnellement reçu **par le supérieur hiérarchique direct**, chargé de l'organisation et du contrôle du travail de l'agent, soit le chef d'établissement ou par délégation le conseiller principal d'éducation. Il devra se rendre disponible et prendre le temps nécessaire au bon déroulement de l'entretien. Tous les aspects de l'évolution professionnelle de l'agent et de ses conditions d'exercice actuelles pourront être abordés.

1/ Modalités d'organisation de l'entretien professionnel :

Chaque entretien doit être préparé avec soin, aussi bien par l'assistant d'éducation que par le responsable hiérarchique.

- Information de l'agent

L'agent doit être informé, sous forme de convocation écrite, au moins 15 jours à l'avance de la date et de l'heure de l'entretien (annexe 3).

- Établissement et communication du compte rendu

L'entretien doit donner lieu à l'établissement **d'un compte rendu** rédigé et **signé par le responsable hiérarchique qui aura conduit l'entretien**. L'agent dispose alors d'une semaine pour prendre connaissance

des éléments d'évaluation et formuler ses éventuelles observations. **Une fois signé par l'agent**, le compte rendu **doit être transmis à l'autorité hiérarchique via l'adresse mail : dpatss-aedcdi@ac-lyon.fr**

Cette transmission revêt un caractère obligatoire, le compte rendu devant être versé au dossier de l'agent. Si des observations sont formulées par le responsable hiérarchique, elles sont communiquées à l'agent.

La signature par l'agent est obligatoire. Cette signature ne signifie pas que l'agent valide les remarques portées dans le compte rendu d'entretien. Il peut porter des observations sur les conditions d'entretien sur le compte rendu. Le compte rendu sera alors visé par la rectrice d'académie qui pourra également formuler des observations. L'assistant d'éducation le signera à nouveau puis le remettra à son évaluateur qui le transmettra au service académique.

Un recours est possible. Le délai pour effectuer ce retour débutera à la date de notification du compte rendu à l'agent.

Il est demandé d'effectuer l'ensemble de ces opérations avant le 30 juin 2026.

Il importe de souligner le soin qui devra être apporté à la rédaction du compte rendu d'entretien et à la formulation des appréciations qui y seront portées. Je rappelle qu'il s'agit d'un acte administratif, juridiquement opposable.

- Recours

La rectrice d'académie peut être saisie par l'agent d'une demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel. Ce recours doit être formulé dans un délai de quinze jours francs suivant la notification du compte rendu de l'entretien professionnel. L'autorité hiérarchique dispose alors de quinze jours pour répondre à l'agent.

A réception de la réponse formulée par l'autorité hiérarchique dans ce cadre, l'agent dispose d'un délai d'un mois pour saisir la Commission Consultative Paritaire de sa contestation.

A l'issue, le compte rendu de l'entretien professionnel sera classé au dossier administratif de l'agent.

2/ Contenu de l'entretien professionnel :

L'entretien professionnel doit rester un moment privilégié d'échange et de dialogue.

Vous trouverez ci-dessous les critères permettant d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent. Ces critères sont utilisés pour évaluer les connaissances et les compétences mobilisées et démontrées par l'assistant d'éducation au cours de la période écoulée. L'appréciation doit prendre en compte la nature et la spécificité des fonctions exercées et les moyens mis à disposition. Les critères doivent être adaptés à la situation particulière de l'assistant d'éducation évalué.

1. Compétences professionnelles et technicité

- maîtrise technique des fonctions exercées, telles que prévues par le contrat de l'assistant d'éducation ;
- implication dans l'actualisation de ses connaissances professionnelles, volonté de s'informer et de se former ;
- connaissance de l'environnement professionnel et capacité à s'y situer ;
- capacité d'observation et d'anticipation ;
- qualités d'expression écrite ;
- qualités d'expression orale ;
- connaissance de l'utilisation des outils numériques (particulièrement pour les assistants d'éducation recrutés pour exercer la fonction d'accompagnement des élèves aux usages numériques)

2. Contribution à l'activité du service

- capacité à partager l'information, à transférer les connaissances et à rendre compte ;
- respect de la confidentialité des échanges portant sur les élèves ;
- dynamisme et capacité à réagir ;
- sens des responsabilités ;
- capacité de travail ;
- capacité à s'investir dans des projets ;
- sens du service public et conscience professionnelle ;
- capacité à respecter l'organisation collective du travail ;
- rigueur et efficacité (fiabilité et qualité du travail effectué, respect des délais, des normes et des procédures selon les missions, sens de l'organisation, sens de la méthode, attention portée à la qualité du service rendu) ;

- contribution au respect des règles d'hygiène et de sécurité (particulièrement pour les assistants de prévention et de sécurité en charge de conduire des actions au sein de l'établissement).

3. Capacités professionnelles et relationnelles

- autonomie, discernement et sens des initiatives dans l'exercice de ses attributions ;
- capacité d'adaptation ;
- capacité à travailler en équipe ;
- aptitudes à mettre en place une relation éducative avec les élèves ;
- aptitudes relationnelles (avec le public et dans l'environnement professionnel), notamment maîtrise de soi.

Je vous invite à veiller à ce que l'ensemble des supports de l'entretien soit communiqué au préalable à l'agent : guide (annexe 1), fiche de poste (annexe 2), modèle de convocation à l'entretien professionnel (annexe 3), modèle de compte rendu d'entretien professionnel (annexe 4).

3/ Calendrier :

Les entretiens professionnels devront impérativement être conduits au plus tard le 15 juin 2026. Je vous invite donc à procéder dès que possible à la convocation des agents, en utilisant **le modèle de convocation** joint en annexe 3.

Le retour des comptes rendus d'entretien aux bureaux DPATSS AED CDI est fixé au 30 juin 2026, par courriel à : dpatss-aedcdi@ac-lyon.fr

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE A L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET A L'ACTION CULTURELLE

MISSION PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DE POP SCIENCES – CCSTI DU RHONE

BIR n° 31 du 26 mai 2026

Réf : DAAC

La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle recherche un professeur relais auprès de POP SCIENCES – CCSTI du Rhône pour l'année scolaire 2026-2027.

Profil :

Enseignant titulaire de leur poste dans un établissement public du 2nd degré, doté d'une solide connaissance dans l'éducation artistique et culturelle.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 22 juin 2026** à :

Monsieur Mathieu RASOLI, délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

E-mail : daac@ac-lyon.fr

CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS

POSTE DE CHARGÉ DE MISSION ACADÉMIQUE À TEMPS PLEIN OU A MI-TEMPS

BIR n° 31 du 26 mai 2026

Réf : CASNAV

Le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs de l'académie de Lyon recherche un chargé de mission à temps plein ou deux chargés de mission à mi-temps à partir du 1^{er} septembre 2026.

Profil : Poste ouvert aux enseignants titulaires ou contractuels toutes disciplines (1^{er} et 2nd degré) et aux CPE.

Vous trouverez en annexe le descriptif précis des missions.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées par courriel **avant le 12/06/2026** minuit à madame Véronique BOULHOL, IA-IPR de Lettres et responsable du CASNAV - centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs de l'académie de Lyon.

E-mail : casnav@ac-lyon.fr

Téléphone : 04 72 80 66 06

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE, DÉPARTEMENT INNOVATION EXPÉRIMENTATION RECHERCHE

RECRUTEMENT D'ACCOMPAGNATRICES /ACCOMPAGNATEURS DE PROJETS INNOVANTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

BIR n° 31 du 26 mai 2026

Réf : EAFC/CF/2026

L'Ecole académique de la formation continue recrute des accompagnateurs de projets innovants.

Missions :

Sous la responsabilité fonctionnelle de la directrice de l'EAFC et du chef du département Innovation Expérimentation Recherche, l'accompagnateur de projets innovants contribuera à la mise en œuvre d'une dynamique "Innovation" dans le suivi et l'accompagnement d'équipes en expérimentation. Il ou elle sera un appui au développement de nouvelles professionnalités mises en place par le Département Innovation Expérimentation Recherche de l'EAFC pour faciliter la démarche d'innovation et d'expérimentation des écoles et des établissements.

A ce titre, il ou elle

- accompagne une ou plusieurs équipes pédagogiques dans la recherche de financement, la construction de projets, dans leur mise en œuvre, dans l'évaluation et l'essaimage de ses projets
- participe à l'accompagnement des équipes dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de projets
- coordonne et accompagne la communication entre l'équipe d'école ou d'établissement et le département Innovation Expérimentation Recherche de l'EAFC
- contribue à la production d'écrits pour la formalisation de projets, et assure la traçabilité de l'expérimentation, notamment par une évaluation et un bilan annuel réalisés avec l'équipe,
- participe aux événements de l'innovation entre autres, rencontres départementales de l'innovation, Journée de l'Innovation Pédagogique, séminaires
- participe aux actions de formation initiale et continue.
- participe aux actions de communication du département Innovation Expérimentation Recherche
- contribue au lien entre les chercheurs et les porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation de ces projets.

Cette mission d'accompagnateur de projets innovants ou de chargé de mission innovation est à effectuer **en sus de son temps de service** et sera indemnisée selon la nature des activités confiées, entre 0.5 et 3 IMP (1 indemnité pour mission particulière(IMP) = 1250 euros).

Profil :

- personnel du premier ou second degré, quel que soit le statut
- disponibilité pour les événements de l'innovation et les formations
- si possible disponible le mardi matin.

Compétences requises :

- compétences rédactionnelles affirmées
- expérience dans l'accompagnement et le développement de projet
- disponibilité réelle et engagement pour l'accompagnement d'équipes, les formations, les événements de l'innovation
- esprit d'initiative, sens des responsabilités et esprit d'équipe,
- capacité d'analyse et de synthèse
- bonne connaissance des outils numériques et des techniques de travail à distance (visio et magistère),
- intérêt pour l'innovation éducative et le système éducatif au sens large,
- capacité à travailler en équipe et aisance relationnelle
- veille pédagogique et éducative.

Modalités de recrutement :

- sélection sur dossier (CV hors Iprof et lettre de motivation)
- entretien avec une commission composée de membres du département innovation : ingénieurs, chef de département, d'un membre de la direction (directrice ou adjointe) et/ou du département RH)

Les candidatures comporteront une lettre de motivation et un curriculum vitae. Elles devront être transmises sous couvert hiérarchique à l'attention de madame Véronique Julien, Directrice de l'Ecole Académique de la Formation Continue de l'académie de Lyon, par courriel à l'adresse eaafc-recrutement@ac-lyon.fr, eaafc-inno-recherche@ac-lyon.fr **au plus tard le 11 juin 2026.**

Ecole académique de la formation continue, Département Innovation Expérimentation Recherche – Site Lassalle,
47 rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon
04.72.80.66.70

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE, DÉPARTEMENT CONTINUUM

RECRUTEMENT DE FORMATEURS ET FORMATRICES INTERVENANT DANS LES PARCOURS MASTER ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION (M2E) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

BIR n° 31 du 26 mai 2026
Réf : EAFC/AP/2026

L'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) recrute, par appel à candidature, des professeurs du second degré pour assurer des missions de formation au sein des parcours Master Enseignement et Education (M2E). Ces postes sont à pourvoir au 1er septembre 2026.

Missions

Le professeur certifié ou agrégé de Lettres, sous statut de formateur académique, est placé sous l'autorité du directeur de l'Ecole Académique de la Formation Continue dans les universités et sites INSPÉ de l'académie de Lyon. Pour mener à bien ses missions, il bénéficie d'une décharge hebdomadaire de 3 à 6 heures et accomplit le reste de son service devant élèves, dans son établissement d'affectation.

En effet, la réforme des parcours M2E prévoit que la moitié des enseignements - sur l'ensemble du parcours du master M1 et M2 MEE - soit assuré par des enseignants et personnels d'éducation en responsabilité de classes ou d'élèves. Les interventions au sein des universités sont coordonnées par le Pôle continuum de professionnalisation de formation et de recherche, dont la mission est d'organiser les échanges de services entre l'Inspé/universités et le rectorat de Lyon.

Le formateur académique - Parcours M2E - intervient prioritairement dans sa discipline, sur des modalités présentiel/à distance/hybride, auprès des étudiants en master 1 et master 2, sous la responsabilité pédagogique des responsables de parcours de la formation universitaire des étudiants.

Il peut également être amené à intervenir au sein de ces parcours sur des thématiques transversales.

Il s'engage dans un travail collaboratif avec les universités et l'INSPÉ et, à ce titre, est amené à participer aux différents temps de réunions et groupes de travail associés.

Profil recherché

- ☐ Professeur certifié ou agrégé de Lettres titulaire affecté dans un établissement public,
- ☐ Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) souhaité ; à défaut, obligation de le préparer dès la prise de fonction,
- ☐ Expérience en formation d'adultes appréciée.

Compétences professionnelles et savoir-être

- ☐ Connaissance du système éducatif et de la réforme des M2E,
- ☐ Analyse des besoins, conception et animation des actions de formation, suivi et évaluation des actions de formation,
- ☐ Capacité à mobiliser des savoirs théoriques au service des pratiques professionnelles,
- ☐ Maîtrise des outils numériques et de formation en présentiel, à distance ou hybride,
- ☐ Capacité à travailler en équipe,
- ☐ Curiosité, disponibilité, adaptation et réactivité,
- ☐ Compétences relationnelles, sens de l'écoute,
- ☐ Communication orale et écrite.

Modalités de recrutement

- ☐ Sélection sur dossier (CV et lettre de motivation),
- ☐ Entretien devant une commission.

Le dossier de candidature (curriculum vitae - hors CV Iprof - et lettre de motivation) est à transmettre à l'EAFC : eafc-continuum@ac-lyon.fr avant le 9 juin 2026.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 04.72.80.66.55

UNIVERSITÉ LYON 1 CLAUDE BERNARD

EMPLOIS À POURVOIR À L'INSPÉ (INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION) UNIVERSITÉ LYON 1 CLAUDE BERNARD – RENTRÉE 2026

BIR n° 31 du 26 mai 2026

Réf : Université Lyon 1 Claude Bernard

PUBLICS :

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation – Université Lyon 1 Claude Bernard recrute pour la rentrée 2026 :

- Un formateur ou une formatrice PRAG ou PRCE de STMS - Sciences et techniques médico-sociales. (site du Rhône).
- Un formateur ou une formatrice PRAG ou PRCE de BGB Biotechnologies options Biochimie, Génie Biologique. (site du Rhône).

PROFILS :

Cf. fiches de poste (annexes 1 à 2)

2 POSTES À POURVOIR SUR LE SITE DU RHÔNE :

- 1 temps partagé PRAG/PRCE (192 HTD/an) – Annexe 1
- 1 temps partagé PRAG/PRCE (192 HTD/an) – Annexe 2

DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature sera constitué :

- D'une fiche de candidature (annexe 3) complétée et signée **avec l'avis de l'IA/IPR de rattachement.**
- D'un curriculum vitae détaillé.
- D'une lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Directeur de l'Inspé.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse :

inspe-candidatures@univ-lyon1.fr

Avant le 15 juin 2026